RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

AVIS
PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL
CONCLU DANS LE CADRE
DU COMITE NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES

L'avenant n° 3 à l'accord interprofessionnel du 27 octobre 2020 conclu dans le cadre de Comité National du Pineau des Charentes et relatif à la modification de l'article 7.4 est étendu par arrêté interministériel du 8 février 2021 et publié au Journal officiel de la République française le 16 février 2021 (AGRT2100144A).

PINEAU DES CHARENTES
SINGULIÈREMENT PLURIEL

ANNEE 2021

AVENANT n° 3 à l'accord interprofessionnel triennal 2020-2021-2022

Conclu au sein du Comité National du Pineau des Charentes et soumis à extension en application des dispositions des articles L 632.1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

L'Assemblée Générale,
Vu l'accord unanime des organisations professionnelles membres du Comité National du Pineau des Charentes, en date du 27 octobre 2020, à savoir la famille du Négoce et la famille de la Viticulture,
Vu les dispositions de l'accord interprofessionnel triennal du 29 octobre 2019,

DECIDE

Article 1er
Le présent avenant à l'accord interprofessionnel triennal a pour objet de modifier les dispositions de l'article 7-4 de l'accord interprofessionnel triennal du 29 octobre 2019.

Article 2
Le présent avenant est conclu pour la durée de l'accord triennal en vigueur

Article 3
L'article 7-4 est modifié comme suit :
7.4 Notification des résultats
Chaque opérateur dont le ou les échantillons sont prélevés est tenu informé des conditions de prélèvement et du résultat de la dégustation par courrier.

Article 4
Le Comité National du Pineau des Charentes est chargé de l'ensemble des opérations liées à l'application du présent avenant.

Article 5
Le présent avenant fait l'objet d'une demande d'extension auprès des autorités administratives compétentes.

Fait à COGNAC, le 27 octobre 2020

Vincent CHAPPE
Représentant officiel de la famille du Négoce

Philippe GUERIN
Représentant officiel de la famille de la Viticulture

Xavier BRIOIS
Président du Comité National du Pineau des Charentes

COMITÉ NATIONAL DU PINEAU DES CHARENTES
112 avenue Victor-Hugo, CS 50012 - 16121 Cognac Cedex - Tél. (33) 05 45 32 09 27 - Fax. (33) 05 45 35 42 25 - www.pineau.fr - pineau@pineau.fr